



Communiqué du député Jean-Pierre VIGIER

21 Février 2018

Jean-Pierre VIGIER défend les transporteurs routiers français

Le député Jean-Pierre Vigier est intervenu aujourd'hui en Commission du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, suite à l'audition de M. Damien Pichereau sur la proposition de résolution européenne sur le premier paquet Mobilité. Il a souhaité soutenir les transporteurs routiers français, créateurs d'emplois sur nos territoires, et dénoncer la concurrence déloyale des transporteurs routiers d'Europe de l'Est, notamment sur l'application du cabotage.

Les entreprises de transport routier françaises sont attaquées sur leur marché du transport national et régional. Les PME françaises ne peuvent pas appliquer les normes sociales et environnementales de notre pays et être dans le même temps en concurrence avec les transporteurs routiers low-cost d'Europe de l'Est.

L'exaspération générale de la profession atteint un seuil critique auquel il faut remédier urgemment. Aujourd'hui, les intérêts des transporteurs routiers français sont en opposition totale avec les ambitions des transporteurs des pays d'Europe de l'Est, partisans du dumping social et environnemental. La proposition de la Commission européenne de revoir les conditions du cabotage en permettant à une entreprise étrangère d'effectuer un nombre illimité d'opérations de transport dans un État membre pendant les cinq jours suivant un transport international est dangereuse pour l'avenir des PME françaises de transport.

Il a ainsi demandé de limiter au maximum le nombre de cabotages des transporteurs routiers d'Europe de l'Est et d'augmenter la période de carence entre deux cabotages de ces transporteurs étrangers.

Il a également demandé la possibilité d'appliquer l'EcoTaxe, non pas sur nos transporteurs routiers nationaux qui créent des emplois en France et font vivre nos familles, mais pour les transporteurs routiers d'Europe de l'Est afin notamment de protéger nos territoires ruraux, comme la Haute-Loire.